



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9074<sup>e</sup>** séance

Mercredi 22 juin 2022, à 10 h 10

New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Dautlari . . . . . (Albanie)

*Membres :*

Brésil . . . . .	M. de Almeida Filho
Chine . . . . .	M. Dai Bing
Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Shaheen
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Mills
Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
France . . . . .	M. de Rivière
Gabon . . . . .	M. Biang
Ghana . . . . .	M <sup>me</sup> Tenkorang
Inde . . . . .	M. Raguttahalli
Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Byrne Nason
Kenya . . . . .	M <sup>me</sup> Toroitich
Mexique . . . . .	M <sup>me</sup> Buenrostro Massieu
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Kariuki

## Ordre du jour

### La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 1er juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/449)

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2022/491)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en République centrafricaine**

**Lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/449)**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2022/491)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; et M<sup>me</sup> Lina Ekomo, Présidente du Réseau des femmes d'influence en Afrique en République centrafricaine.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/449, qui contient le texte d'une lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, et sur le document S/2022/491, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Rugwabiza.

**M<sup>me</sup> Rugwabiza** : Je voudrais commencer par exprimer, au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ma profonde gratitude pour l'intérêt et l'attention que le Conseil continue d'accorder aux développements, défis et progrès relatifs à la mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), qui nous valent la présente session. Durant ces trois derniers mois que couvre le rapport (S/2022/491) soumis à l'appréciation du Conseil et dès ma prise de fonctions, je me suis particulièrement investie avec la MINUSCA dans le renforcement des relations de confiance avec

le Gouvernement centrafricain et la remobilisation des organisations et États de la région ainsi que les partenaires internationaux pour la redynamisation du processus politique, ainsi que dans le repositionnement de la force de la MINUSCA. Il s'agit là des trois axes stratégiques qui cristallisent les efforts de la Mission et méritent l'attention du Conseil.

Il n'est point besoin de relever la léthargie de fait dans laquelle était plongé le processus politique malgré la primauté que nous y attachons tous. Cette priorité stratégique qui découle de notre mandat justifie tous les efforts de remobilisation de la région que j'ai entrepris, au courant des 10 semaines depuis que j'ai pris fonction, de concert avec le Gouvernement centrafricain et en étroite coopération avec l'Angola et le Rwanda, mandataires de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Je me réjouis que ces efforts aient culminé, sous la direction du Gouvernement centrafricain et les auspices de l'Angola et du Rwanda, avec le soutien de la MINUSCA, à la réunion de revue stratégique du processus politique qui s'est tenue le 4 juin dernier à Bangui. La tenue de la réunion de revue stratégique du processus politique pourrait bien et devrait faire du 4 juin à la fois une date de référence et un tournant décisif, tant elle a enregistré une participation de haut niveau avec la présence du chef de l'État, des Ministres des affaires étrangères de l'Angola et du Rwanda, des garants et des facilitateurs de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine du 6 février 2019 et des partenaires internationaux pour une évaluation participative des progrès et défis majeurs dans la mise en œuvre de la feuille de route commune. Je me réjouis de constater avec tous les partenaires que la réunion de revue stratégique a atteint tous les objectifs qui lui avaient été assignés.

Premièrement, la remobilisation de la région avec la présence effective des Ministres des affaires étrangères de l'Angola et du Rwanda, mandataires de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et la participation de la CEEAC et de l'Union africaine.

Deuxièmement, l'appropriation nationale du processus politique par les ministres compétents du Gouvernement centrafricain sous la direction stratégique du Président de la République, avec une délimitation des rôles et responsabilités des ministères clefs chargés d'enclencher la synergie requise pour la mise en œuvre

des composantes de la feuille de route commune qui relèvent de leurs compétences d'attribution, sous la coordination effective du Premier Ministre et Chef du Gouvernement centrafricain et la supervision directe du Président de la République.

Troisièmement, la convergence de vues quant à l'impératif de poursuivre les efforts d'harmonisation des engagements politiques jadis entrepris séparément sous l'égide des garants et facilitateurs de l'Accord du 6 février, et dans le cadre de la feuille de route commune qui devraient maintenant s'inscrire en toute synergie dans une plateforme unique, qui réunira en son sein les mandataires de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Angola et le Rwanda, l'Union africaine, la CEEAC et la MINUSCA.

Quatrièmement, la création des conditions indispensables au réengagement des partenaires internationaux qui partagent tous, avec le Gouvernement, une convergence de vues quant à l'unicité du processus politique articulé autour de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, que la feuille de route commune cherche à revitaliser autour des six composantes clefs qui en constituent les leviers.

Cinquièmement, la décision souveraine des autorités centrafricaines d'instituer cette plateforme permanente de revue stratégique du processus politique, qui sera désormais convoquée tous les trois mois à compter du 4 juin.

Au regard de ces développements encourageants dans les efforts collectifs de redynamisation du processus politique par un renouveau de la dynamique régionale, je sollicite ici le soutien unanime de tous les membres du Conseil à l'exécution du plan de suivi de la revue stratégique du 4 juin. C'est le lieu de relever, pour s'en féliciter, la décision prise par le Président de la République, en Conseil des Ministres, de s'impliquer directement dans les engagements politiques avec les leaders des groupes armés et de conduire les revues stratégiques inclusives et sectorielles du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, de la réforme du secteur de la sécurité et de la réconciliation dans le cadre des commissions thématiques, qui seront établies à cet effet autour des six composantes de la feuille de route commune.

Toutefois, l'espoir de la réanimation du processus de paix nourri par toutes les parties prenantes à la revue stratégique du 4 juin n'en cache pas moins leur vœu ardent de voir le Gouvernement mettre en œuvre les 217 recommandations du dialogue républicain, afin

de promouvoir l'élargissement de l'espace démocratique et un climat politique. Par conséquent, j'encourage le Gouvernement à accélérer la mise en œuvre des recommandations du dialogue républicain, qui relève de la sixième composante de la feuille de route commune pour la paix en République centrafricaine relative au processus politique. J'entends continuer à soutenir les efforts du Gouvernement dans ce sens, et en appelle aux partenaires pour leur contribution et je sollicite le soutien politique du Conseil de sécurité conformément aux dispositions de la résolution 2605 (2021), qui nous demande d'aider les autorités centrafricaines à mener à bien un dialogue républicain pleinement inclusif en prélude à des élections locales pacifiques et inclusives.

Qu'il me soit enfin permis de relayer la préoccupation largement partagée par tous sur la persistance des violations du cessez-le-feu par toutes les parties au conflit, qui poursuivent leurs opérations et actes de belligérance, qui exposent les populations civiles à la violence. La cessation des hostilités sur toute l'étendue du territoire centrafricain reste à la fois un objectif immédiat et un gage de crédibilité de la feuille de route commune pour la paix en République centrafricaine. Elle doit retenir notre attention et susciter l'adoption de mesures consensuelles dissuasives contre les parties qui ne respectent pas leurs engagements en vertu de la feuille de route commune, conformément à la lettre et à l'esprit de l'Accord de paix et ce, sans préjudice de la restauration en cours de l'autorité de l'État et à l'exercice de ses pouvoirs régaliens de protection de l'intégrité territoriale.

Les craintes légitimement nourries par les populations civiles en Centrafrique, qui subissent encore les méfaits de la persistance des violations du cessez-le-feu, avec des menaces plus accrues sur leurs vies, propriétés et activités, spécifiquement dans les parties nord et centre, ainsi que la partie est de la République centrafricaine continuent d'être rapportées. Tirant les conséquences de ces agissements préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens et à l'assistance humanitaire et prenant l'exacte mesure des progrès encore fragiles dans la reconstruction des forces de défense et de sécurité nationales, et compte tenu de notre mandat et des moyens additionnels que le Conseil a bien voulu nous apporter, la MINUSCA a réajusté son concept d'opérations, privilégiant une approche préventive et centrée sur la protection des populations, qui méritent, on en conviendra, de vivre dans la paix et dans la sécurité et sans être dans la peur, quel que soit le lieu où elles vivent sur l'étendue du vaste territoire centrafricain.

Je me réjouis que ce réajustement de notre concept d'opérations ait été décisif par son impact positif sur les populations de Boyo, Mingala et Pouloubou, qui ont exprimé leur satisfaction sur la posture robuste et proactive de la MINUSCA en coopération avec les forces nationales de défense et de sécurité. J'entends poursuivre et continuer de mobiliser les ressources de la MINUSCA et travailler avec les autorités des communautés locales, ainsi qu'avec les populations et les leaders des communautés locales, afin de prendre ce type de mesures préventives en appui aux autorités centrafricaines, afin d'enrayer les menaces crédibles de violence sur les populations civiles, plutôt que de réagir quand les violences ont déjà eu lieu. Telle est la teneur de l'objectif à atteindre en parfaite coordination avec les forces de défense et de sécurité, que nous continuerons de soutenir dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, comme nous l'exige le mandat assigné par le Conseil.

L'effectivité d'une telle posture de la MINUSCA est d'autant plus nécessaire qu'elle conditionne, au-delà de la protection des civils et de l'accès à l'aide humanitaire, la création et le maintien d'un environnement sécuritaire propice au déroulement du processus de paix, y compris le respect du cessez-le-feu, la restauration intégrale de l'autorité et des services de l'État, la poursuite du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration dans un climat de confiance et la mise en œuvre de solutions durables pour le retour volontaire et en toute dignité des réfugiés et personnes déplacées en vue de leur participation aux élections locales, afin qu'elles soient crédibles, pacifiques, mais aussi inclusives, dans toutes les collectivités territoriales de la République centrafricaine.

Dans ce sillage, et malgré la crise du carburant qui nous affecte, la MINUSCA planifie, pour exécution immédiate, des opérations en réponse à la nouvelle posture des groupes armés qui profitent du contexte de crise pour un repositionnement tactique. À cet égard, j'en appelle aux membres du Conseil à mobiliser tous les États Membres afin de garantir l'approvisionnement en carburant, qu'ils en soient la source ou le pays de transit, de la MINUSCA pour la continuité et la plénitude de nos opérations, qui restent indispensables à la sécurité et à la stabilité de la République centrafricaine.

Pour rester consistante, la MINUSCA ambitionne de maintenir cette posture et d'accroître son soutien et sa coopération avec le Gouvernement. Nous restons cependant conscients que la solution à terme au problème

de sécurité de la République centrafricaine réside dans la reconstruction des capacités requises pour des forces de défense et de sécurité professionnelles et efficaces, gages de durabilité des efforts de sécurisation et de stabilisation de la République centrafricaine. Il s'agit d'une œuvre collective qui requiert le soutien du Conseil de sécurité et l'appui de tous les partenaires, ainsi que la création par le Gouvernement de conditions favorables au réengagement concerté et coordonné de tous ses partenaires, bilatéraux et multilatéraux, dans le processus de mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, y compris le plan national de défense. À cet égard, la MINUSCA maintient un dialogue constructif et franc avec le Gouvernement pour le respect des droits de l'homme.

Les rapports compilés et finalisés par la MINUSCA feront l'objet d'une publication après consultation avec le Gouvernement, conformément à la procédure en vigueur. Nous restons déterminés à travailler avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour assister le Gouvernement dans l'adoption de mesures préventives et la mobilisation d'une assistance technique appropriée, ainsi que dans les efforts de lutte contre l'impunité et la réhabilitation des victimes de violations des droits de l'homme.

Dans le même sillage, la MINUSCA relève avec la même préoccupation la persistance de la stigmatisation et l'incitation publique à la violence contre des leaders de l'opposition démocratique ou à l'égard de certains partenaires de la République centrafricaine. L'histoire et le passé récent en République centrafricaine, comme dans la région de l'Afrique centrale par ailleurs, démontrent que ce type de messages peut rapidement se traduire en actes de violence aux conséquences imprévisibles et incontrôlables. Ils sont aussi de nature à saper le vivre-ensemble, fragiliser le processus de réconciliation nationale et freiner les efforts entrepris. Par conséquent, il relève de la responsabilité du Gouvernement centrafricain d'y apporter une réponse appropriée en prenant toute mesure utile afin de prévenir, de réprimer et de faire cesser de tels actes qui sont répréhensibles.

J'aimerais conclure en me réjouissant du renforcement des mesures de confiance entre la MINUSCA et le Gouvernement centrafricain, qui ont permis et vu la réduction des violations de l'accord sur le statut des forces, ainsi que le renforcement de notre coopération, et insufflé un nouvel élan au processus de paix. Ce sera uniquement avec une telle confiance que

la MINUSCA, comme la République centrafricaine, pourraient davantage bénéficier de la plénitude du mandat multidimensionnel de la MINUSCA, à travers son effectivité opérationnelle au service de la paix, de la sécurité et de la stabilité vers des solutions politiques durables à la crise centrafricaine.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Rugwabiza de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Ekomo.

**M<sup>me</sup> Ekomo** : C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Je voudrais avant tout exprimer ma sincère gratitude pour l'occasion donnée à la société civile de faire entendre sa voix.

Mon pays, la République centrafricaine, se porte mal, car une véritable culture de violence criminelle s'y est installée. La population est prise en étau entre la rébellion, l'armée nationale, les mercenaires et les milices qui sèment la terreur et la mort. Des tueries massives ciblent les populations de l'arrière-pays, et notamment certains groupes ethniques.

Les groupes armés de la Coalition des patriotes pour le changement tuent la population et brûlent les habitations. L'armée nationale, avec ses alliés et les milices du régime, appelées les « requins », font la même chose. Ces « requins » utilisent les médias d'État et les réseaux sociaux pour proférer ouvertement des menaces de mort et de sévices corporels envers les leaders d'opposition et la population. Ils procèdent à des enlèvements et assassinent les victimes et les parents de leurs cibles.

Le déploiement des alliés du régime dans les provinces avait été accueilli par la population, qui voyait en cela l'espoir de mettre fin à l'activisme des groupes armés transformés en bandits de grand chemin qui font subir aux femmes, aux enfants et aux hommes, sans distinction d'âge, toutes sortes de violences. Mais très rapidement, cet espoir s'est transformé en de sérieuses préoccupations. Les jeunes de sexe masculin sont systématiquement exécutés, endeuillant ainsi plusieurs familles.

Devant cette situation de violations massives des droits humains et d'atteintes régulières à la vie de la population civile, la société civile constate que la collaboration de l'Organisation des Nations Unies et des partenaires avec notre pays sur le processus de paix se déroule comme si la République centrafricaine

était un État normal. La société civile s'indigne contre le déni de la situation sociopolitique et sécuritaire extrêmement dangereuse qui prévaut dans le pays. Au nom de cette société civile, je lance ce cri d'indignation pour les nombreuses victimes innocentes que sont les femmes, les enfants ligotés et égorgés avec les membres de leur famille, et les jeunes surpris dans leurs petits commerces, sur les chantiers miniers, dans leurs champs, à la chasse ou à la pêche, et assassinés après des traitements humiliants par les escadrons de la mort. Je condamne ces massacres, et je supplie le Conseil de ne pas minimiser les risques. Le danger est déjà là et va très rapidement précipiter le pays dans le chaos si des mesures fortes et concrètes ne sont pas prises en urgence pour aider le peuple centrafricain.

Au mois de mars dernier, la société civile a participé au dialogue républicain dans l'espoir de pouvoir contribuer à une décrispation de la situation sociopolitique. Cependant, le caractère non inclusif de ce dialogue n'a pas favorisé des discussions de fond sur les problèmes réels du pays par des échanges contradictoires. Néanmoins, la société civile a saisi cette occasion pour dénoncer la dégradation du contexte sociopolitique et sécuritaire, et proposer des solutions.

Malheureusement, au sortir de ce dialogue républicain, le message qui domine l'actualité politique jusqu'à ce jour est celui de la détermination du régime à réviser la Constitution en vue de prolonger le mandat présidentiel. Le dialogue républicain a donc été une opportunité ratée de rassembler le peuple centrafricain.

Aujourd'hui, le dialogue entre le Gouvernement, l'opposition et la société civile n'existe pas. C'est la violence et la terreur, entretenues par le régime et l'opposition armée, qui s'imposent. Tous les leaders politiques de l'opposition, leurs proches parents, partisans et collaborateurs, ainsi que les activistes de la société civile, sont menacés et réduits au silence, ce qui fait que cette société civile ne peut pas jouer son rôle de contre-pouvoir librement. Plusieurs acteurs ont quitté le pays pour leur sécurité.

Sur le plan social, tous les indicateurs sont au rouge. La misère s'est installée dans les provinces, les champs ne sont plus cultivés et, comme le Conseil le sait, plus de la moitié de la population centrafricaine vit dans l'insécurité alimentaire. L'accès aux soins de santé primaires est difficile. Les établissements scolaires ne fonctionnent pas dans plusieurs régions. L'assistance humanitaire se fait rare dans les zones touchées par les violences armées.

Nous recevons régulièrement des appels de détresse de femmes de l'arrière-pays, mais nous ne pouvons porter haut leurs messages, car toutes les demandes de rencontre avec les autorités nationales sont restées sous silence.

L'Assemblée nationale soutient majoritairement le régime politique en place, et les scandales de corruption et d'achat de voix des députés deviennent une pratique courante, y compris pour la révision de la Constitution. Le Parlement ne joue pas son rôle pour protéger les intérêts de la population.

Tous les ingrédients politiques, socioéconomiques et sécuritaires sont réunis pour replonger mon pays, la République centrafricaine, dans le chaos, et ceci malgré l'existence de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, et malgré les nombreux efforts déployés par l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres partenaires qui soutiennent les efforts de paix en Centrafrique. En réalité, la plupart des initiatives entreprises en matière de paix excluent la société civile dans son ensemble, y compris les femmes et les jeunes, qui constituent la majorité de la population.

L'approche exclusivement politique, focalisée sur les autorités nationales, a montré ses limites, et nous devons tous nous rendre à l'évidence concernant les difficultés que connaît le processus de paix en République centrafricaine. Certains groupes armés signataires se sont retirés de l'accord et sont retournés dans les hostilités, et sèment la terreur dans l'arrière-pays.

Par ailleurs, le caractère non inclusif des initiatives est un handicap réel pour avancer vers une paix effective. Depuis le démarrage de l'initiative de paix en Centrafrique, la pratique est que les acteurs de la société civile, et les femmes en particulier, sont sollicités uniquement pour des échanges à distance ou avec les missions qui visitent le pays. La société civile ne peut continuer d'être exclue des discussions de fond, autour des tables de négociation ou dans les rencontres de haut niveau qui traitent des questions touchant à leur vie, à celle de leurs enfants, de leurs communautés et de leur pays.

En vue de redynamiser le processus de paix, je prie le Conseil de sécurité de considérer la République centrafricaine comme un pays en situation d'urgence, pour lequel des mesures d'urgence doivent être prises.

Parmi ces mesures, il est important d'interpeller les autorités nationales sur le mode de gouvernance, caractérisé par la violence généralisée envers la population, les acteurs des partis politiques de l'opposition et les dirigeants de la société civile ; de rappeler aux groupes armés le respect des engagements qu'ils ont pris en signant l'accord de paix ; de pouvoir appliquer les sanctions qui sont prévues par le Conseil de sécurité ; et de créer un cadre de concertation des forces vives de la nation avec les gouvernants sur la situation de crise que traverse la République centrafricaine. Ce sera une concertation d'urgence entre les Centrafricains, sur le sol centrafricain, et sous l'observation de l'ONU et de l'Union africaine. Cette initiative permettra aux Centrafricains eux-mêmes de trouver des solutions de manière démocratique et de barrer la route aux velléités de prise de pouvoir par la force, qui s'expriment de plus en plus.

Il faut donner accès à la société civile à ce cadre de concertation et l'opportunité aux femmes d'y jouer un rôle de premier plan dans l'intérêt de la population ; prendre en compte les contributions que la société civile est appelée à apporter au processus de paix ; et l'impliquer dans les initiatives soutenues par les partenaires dans le cadre de ce processus de paix.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Ekomo de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, ainsi que M<sup>me</sup> Lina Ekomo, pour leurs présentations.

Je félicite la Représentante spéciale pour sa nomination, et je lui souhaite un plein succès à la tête de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Elle peut compter sur le plein soutien de la France. Je salue en particulier son approche visant à conforter l'assise territoriale de la MINUSCA pour accompagner les forces centrafricaines et faire reculer

les groupes armés, qui continuent de commettre des crimes, en particulier contre les femmes, les enfants et les personnels humanitaires et médicaux.

Cette posture robuste est inscrite dans le mandat de la MINUSCA. Je remercie ses contingents et personnels, parfois déployés au péril de leur vie, et je présente mes condoléances au Maroc suite au décès, la semaine dernière, de deux de ses casques bleus.

Dans le même temps, certaines conditions doivent être réunies afin de permettre la stabilisation de la République centrafricaine.

D'abord, en ce qui concerne le processus de paix, la deuxième réunion de suivi de la feuille de route de Luanda, le 4 juin dernier à Bangui, était une étape importante, avec la participation du Président centrafricain et des Ministres des affaires étrangères de la République centrafricaine, de l'Angola et du Rwanda. Cette mobilisation doit se poursuivre et se traduire par les avancées prévues par cette feuille de route : un cessez-le-feu respecté par toutes les parties, un dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés et un processus de désarmement, démobilisation et réintégration unique, mené dans la transparence, en lien avec la région et la MINUSCA.

La France encourage résolument les autorités centrafricaines à mettre un terme à l'option exclusivement militaire et à renouer avec l'Accord politique du 6 février 2019, en s'appropriant pleinement les mesures prévues par cette feuille de route.

La deuxième priorité est l'état de droit. Je salue l'adoption par les parlementaires centrafricains d'une loi abolissant la peine de mort, le 27 mai dernier. La France appelle les décideurs centrafricains à veiller au respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme. C'est une condition essentielle aux opérations conjointes de la MINUSCA avec les forces centrafricaines, ainsi qu'à la poursuite de leur soutien logistique. Le Conseil de sécurité suivra ce point avec une extrême vigilance.

La France est préoccupée par les informations alarmantes sur la conduite des forces centrafricaines. Il est manifeste que les mercenaires du groupe Wagner ne se contentent pas d'appliquer des méthodes brutales largement documentées, mais qu'ils les inculquent aussi à leurs partenaires centrafricains. C'est dans ce contexte que doit s'apprécier toute évolution de l'embargo sur les armes. Je rappelle d'abord que les autorités centrafricaines peuvent obtenir en toute légalité les

équipements dont elles font la demande, et qu'aucune notification ni demande d'autorisation n'a jamais été refusée par le Conseil. Le régime en place est un régime de contrôle, et non d'interdiction.

Nous encourageons les progrès de la République centrafricaine. Nous estimons toutefois qu'elle n'a pas encore su apporter les garanties suffisantes, qu'il s'agisse du processus de paix, du contrôle des armements ou du professionnalisme de ses forces armées, comme le démontre le rapport du Secrétaire général sur l'application des objectifs de référence (S/2022/489).

S'agissant enfin de la situation politique, la France a pris note de la tenue d'un dialogue républicain, auquel une partie des forces vives du pays n'a toutefois pas pu participer. Seuls la concertation inclusive et le consensus sur les règles du jeu démocratique permettront à la République centrafricaine de progresser vers la paix et la réconciliation.

La France appelle tous les acteurs politiques et sécuritaires centrafricains à mettre de côté leurs différends pour répondre aux souffrances de la population, frappée par une crise humanitaire sans précédent, aggravée par les pénuries de carburant et la hausse des prix provoquée par la guerre en Ukraine.

**M. Biang** (Gabon) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité, à savoir le Kenya, le Ghana et mon pays, le Gabon.

Nous remercions la Représentante spéciale Valentine Rugwabiza pour son exposé sur la situation en République centrafricaine et sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Nous remercions également M<sup>me</sup> Lina Ekomo pour son intervention.

L'histoire récente de la République centrafricaine a été ponctuée de nombreux bouleversements politiques et sécuritaires. Constamment déchirée par la violence des groupes armés et par les positionnements souvent conflictuels des puissances extérieures, la République centrafricaine a connu une longue période de grave instabilité. Aujourd'hui, les perspectives d'une paix durable se dessinent, même si certaines zones sont encore propices aux activités des groupes armés.

C'est donc avec un intérêt particulier que les trois membres africains du Conseil soulignent, une fois de plus, la nécessité pour le Conseil de continuer à soutenir

les autorités centrafricaines démocratiquement élues. Nos efforts devront être encore intensifiés pour trouver des solutions à long terme et consolider les acquis politiques, sécuritaires et humanitaires.

À cet égard, nous voudrions faire les observations suivantes.

Sur le plan politique, l'organisation du dialogue national en mars dernier, conformément à la feuille de route de Luanda, reflète la volonté du Gouvernement centrafricain de respecter les engagements pris en 2019. De même, l'enthousiasme perceptible de la population lors de ces rencontres témoigne de la volonté profonde des Centrafricains de tourner la page de l'instabilité politique. Le Conseil a le devoir de soutenir les espoirs et les efforts du peuple centrafricain dans sa recherche de la paix.

Par conséquent, maintenir le consensus du Conseil de sécurité pour un appui multidimensionnel à la République centrafricaine, y compris financier, matériel, économique et politique, nous apparaît comme une priorité. Nous appelons également à la sensibilisation de tous les acteurs centrafricains : acteurs politiques, société civile, hommes, femmes, jeunes et groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, à prioriser le dialogue et la compréhension mutuelle, afin de faire progresser les efforts de paix initiés par le Gouvernement et soutenus par la communauté internationale.

Les recommandations issues du dialogue national doivent être mises en œuvre par tous ; c'est la garantie d'une solution politique durable initiée par les Centrafricains pour les Centrafricains.

En outre, les trois membres africains du Conseil se félicitent de l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi abolissant la peine de mort et le recours à la torture, une démonstration forte de la volonté des autorités centrafricaines de lutter contre les violations des droits de l'homme. Elle permettra sans aucun doute, et nous l'espérons, de combler les insuffisances dans ce domaine et d'amplifier l'intérêt pour la réconciliation nationale, dans un contexte où les auteurs de crimes de guerre sont actuellement poursuivis et jugés en République centrafricaine.

Les trois membres africains du Conseil sont encouragés par toutes les mesures prises par les autorités centrafricaines pour l'organisation des élections locales en 2023 dans un environnement politique pacifique et inclusif. Le soutien apporté par la MINUSCA à cette

fin mérite d'être salué. La formation des femmes et des jeunes aux questions électorales, initiée par la force de l'ONU, pourrait en effet permettre une plus grande implication de ces derniers aux premières élections locales depuis plus de 30 ans.

Nous tenons à rappeler que, dans un contexte de sécurité aussi fragile, il est essentiel de fournir un financement adéquat à l'autorité électorale. Par conséquent, il nous paraît urgent de voir se concrétiser les promesses faites par la communauté internationale, en novembre 2021, dans le cadre du financement des élections en République centrafricaine.

Pour conclure sur cet aspect politique, les trois membres africains du Conseil se félicitent de l'implication personnelle de la Représentante spéciale Valentine Rugwabiza auprès des populations centrafricaines. Nous l'encourageons à poursuivre son plaidoyer auprès de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) en vue de la revitalisation du processus de paix en République centrafricaine. Le rôle important des régions pour une stabilité durable dans le pays est en effet indéniable.

Les trois membres africains du Conseil rappellent que la République centrafricaine a fait l'objet de plusieurs coups d'État et tentatives de coup d'État. Ces crises politiques, souvent utilisées par des forces négatives comme paravents pour justifier les violences et autres abus, ont causé trop de souffrances à la population civile. La question de la sécurité est donc une équation essentielle que nous devons absolument aider à résoudre. Les gains en matière de sécurité de ces derniers mois ont permis des progrès considérables sur le terrain, marqués en particulier par la réduction des violations de l'Accord politique et l'extension de l'autorité de l'État dans le pays.

Il est regrettable que les attaques contre les civils persistent et que les activités criminelles des groupes armés se multiplient dans certaines régions du pays. Nous sommes profondément préoccupés par les massacres fréquents de civils. Les trois membres africains du Conseil condamnent l'utilisation contre les populations civiles de mines antipersonnel et d'autres armes explosives par des bandes armées qui sèment la terreur, notamment dans le centre et l'ouest du pays.

Face à cette violence et à cette crise sécuritaire complexe et multidimensionnelle, aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la

situation économique mondiale actuelle, le Conseil doit réagir fermement. Notre action doit d'abord et avant tout se focaliser sur les sources et chaînes d'approvisionnement des groupes rebelles, qui ont étonnamment un accès libre à des armes de plus en plus sophistiquées.

Ce n'est un secret pour personne, et encore moins pour les membres du Conseil : l'exploitation illégale des matières premières reste une des principales sources de financement. Il est par conséquent urgent de veiller à l'application de mécanismes de contrôle plus stricts, de l'extraction au lieu de destination. Les trois membres africains du Conseil de sécurité soulignent également l'importance de punir toutes les personnes et entités impliquées dans le trafic illicite de ressources et qui, par ce trafic, alimentent les réseaux de groupes armés. Couper toutes les sources d'approvisionnement des groupes armés est une nécessité.

Deuxièmement, notre action devrait se concentrer sur le renforcement des capacités des Forces armées centrafricaines et le soutien aux autorités centrafricaines démocratiquement élues, dans le cadre de la protection des populations. Nous réaffirmons que le mandat de la MINUSCA est un mandat ad hoc, elle n'a pas vocation à s'éterniser en République centrafricaine. L'autorité de l'État centrafricain doit être rétablie dans tout le pays par des forces centrafricaines bien formées et bien équipées. Alors que nous faisons écho à la déclaration de l'Union africaine, de la CIRGL et du Gouvernement centrafricain quant à l'importance de lever l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine et de l'engagement du pays à renforcer son système de gestion des armes et de munitions, nous soulignons également la nécessité d'un soutien international au Gouvernement de la République centrafricaine, qui prend des mesures pour assurer le contrôle et la gestion efficace des armes en sa possession et la réalisation globale des objectifs de référence. La République centrafricaine a ainsi démontré sa ferme volonté de mettre en œuvre les objectifs de référence qui lui sont imposés.

La création des conditions de sécurité permettant de réduire durablement la présence de groupes armés en République centrafricaine requiert un appui financier continu de la communauté internationale au Programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement. Pour l'améliorer, ce programme doit s'accompagner d'opportunités économiques pour les ex-combattants. Les projets à impact rapide initiés constituent un progrès dans ce sens.

Selon le Plan de réponse humanitaire, 3,1 millions de personnes se trouvent dans une situation de précarité. Nous sommes préoccupés par le nombre sans cesse croissant de réfugiés et de populations déplacées, qui ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence. Les trois membres africains se félicitent à cet effet de la tenue d'une conférence ministérielle régionale à Yaoundé, au Cameroun, le 27 avril dernier, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en vue de trouver des solutions concrètes au problème des déplacements forcés liés à la crise centrafricaine. La tenue de cette réunion a été l'expression de la solidarité régionale et de l'implication des pays voisins dans la résolution de la crise centrafricaine. Nous lançons un appel au respect des engagements financiers en faveur du Plan de réponse humanitaire. Cette détresse humanitaire persistante causée par les activités des groupes armés est aggravée par les effets dévastateurs des changements climatiques, qui sont également une source de l'insécurité dans le pays et dans la région.

Pour conclure, nous remercions la Représentante spéciale Valentine Rugwabiza et son équipe de la MINUSCA, le personnel humanitaire, les partenaires de la CIRGL, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la République centrafricaine pour leurs efforts indéfectibles et leur appui sur le terrain.

**M. de Almeida Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Valentine Rugwabiza, de son exposé et à lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions. Je remercie également M<sup>me</sup> Ekomo de son exposé. Nous nous félicitons de la présence de la délégation de la République centrafricaine à la séance d'aujourd'hui.

Les tâches qui attendent M<sup>me</sup> Rugwabiza sont difficiles, tout comme les conditions dans lesquelles le Groupe d'experts sur la République centrafricaine mène ses activités. Nous nous félicitons du rapport final du Groupe d'experts et nous remercions sincèrement ses membres pour les efforts qu'ils ont déployés afin de communiquer les informations pertinentes au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine dans des délais très serrés, en raison de retards répétés dans leur nomination. Nous espérons qu'ils pourront respecter des délais raisonnables à l'avenir. S'agissant de l'évolution récente de la situation sur le terrain, ma délégation voudrait s'attarder sur quelques points qui ont des conséquences directes sur le processus de paix.

Premièrement, le Brésil reconnaît que la tenue du dialogue républicain est une étape importante pour parvenir à une paix durable. À cet égard, nous saisissons cette occasion pour réitérer les appels de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix pour que ce processus et son suivi soient inclusifs. On ne peut pas trouver de solution durable sans un dialogue entre toutes les parties prenantes, notamment les femmes.

Deuxièmement, nous souhaitons souligner le rôle clef que jouent les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019 et encourager les autorités centrafricaines à poursuivre leurs efforts dans ce domaine. En plus de ces activités de DDR, le Gouvernement collabore également avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) afin de mettre en place des programmes de réduction de la violence au sein des communautés locales. Nous nous félicitons de ce partenariat.

Troisièmement, nous pensons qu'il est crucial de renforcer l'état de droit, notamment à la lumière des informations faisant état des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris le recrutement d'enfants soldats. C'est un problème qui nous préoccupe vivement, et nous espérons que les recommandations du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés permettront de le régler. Nous tenons également à exprimer notre soutien, d'une part aux efforts déployés par les autorités locales pour rendre la justice, notamment par l'ouverture en avril du premier procès de la Cour pénale spéciale, et d'autre part aux efforts de la MINUSCA pour faciliter la mise en place de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation.

Mon quatrième et dernier point porte sur la contribution des organisations régionales au processus de paix en République centrafricaine. À cet égard, nous nous félicitons tout particulièrement de l'engagement renouvelé de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs en faveur de la mise en œuvre de sa feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine de septembre 2021. Nous remercions la Représentante spéciale de sa participation active à ce processus et espérons que l'appui technique fourni par l'Angola et le Rwanda, ainsi que les mécanismes de suivi convenus, porteront leurs fruits.

Pour terminer, je voudrais saluer l'accord conclu entre la République centrafricaine et le Cameroun aux fins de coopération sur les questions liées à la démarcation de la frontière. Il s'agit d'un pas en avant pour améliorer les conditions de sécurité et les conditions de vie des populations locales.

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, de son premier exposé devant le Conseil. J'ai également écouté attentivement l'exposé de M<sup>me</sup> Ekomo.

La situation politique et en matière de sécurité en République centrafricaine s'améliore. Le Gouvernement est engagé en faveur du développement et de la reconstruction du pays. En mars, il a organisé un dialogue républicain au cours duquel toutes les parties ont présenté plus de 200 propositions sur la paix, la sécurité, la démocratie, l'état de droit, le développement socioéconomique et la politique étrangère. Il s'agit d'une étape importante du processus de paix en République centrafricaine. Toutes les parties doivent profiter de ce dialogue pour mettre en œuvre ses résultats et consolider les bases de la paix et du développement. La Chine se félicite de la tenue par le Gouvernement d'une réunion d'examen stratégique avec les représentants des pays de la région, afin d'appuyer les efforts fournis par les organisations régionales pour faciliter la mise en œuvre de la feuille de route commune pour la paix en République centrafricaine en tenant compte des besoins réels du pays, et pour faire avancer le processus politique dans la bonne direction.

Dans l'ensemble, la situation en République centrafricaine reste stable, mais des groupes armés sont toujours actifs dans certaines régions et menacent la stabilité et la sécurité des civils.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) doit s'acquitter activement de son mandat et aider le Gouvernement centrafricain à faire face aux risques et à protéger les civils. La MINUSCA ne peut cependant pas être déployée indéfiniment. C'est pourquoi il est essentiel d'aider la République centrafricaine à renforcer ses capacités en matière de sécurité pour remédier aux causes profondes du conflit. Il faut respecter le droit du Gouvernement centrafricain de mener ses propres activités de coopération dans le domaine de la sécurité extérieure. La République centrafricaine entame actuellement sa reconstruction progressive après le conflit.

Dans le cadre de son mandat, la MINUSCA doit s'attacher à aider le Gouvernement centrafricain à rétablir l'autorité de l'État, à améliorer la mise en place des institutions de sécurité, à appuyer les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à promouvoir le développement local, entre autres choses, afin de susciter un sentiment de progrès parmi la population et d'éliminer les causes profondes du conflit.

L'économie et les moyens de subsistance sont indispensables pour garantir la paix et la stabilité dans le pays. La République centrafricaine a récemment vu ses difficultés financières s'aggraver. Il y a une pénurie de pétrole brut, d'eau et d'électricité dans le pays. Les prix des produits importés ont augmenté, et le problème de la sécurité alimentaire est de taille. Ces problèmes ont entraîné de graves conséquences qui pèsent sur la vie de la population et la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA.

Les pays et les organisations internationales doivent recommencer au plus vite à apporter une aide financière à la République centrafricaine et lui garantir un financement humanitaire suffisant afin de remédier à sa situation humanitaire. Il convient d'accroître les investissements dans la sécurité alimentaire, les infrastructures, l'éducation, la santé, la formation professionnelle et d'autres domaines afin d'aider la République centrafricaine à vaincre la pauvreté, à améliorer les moyens de subsistance et à transformer son potentiel énergétique en avantages pour son développement, tout en éliminant les causes des conflits.

La Chine remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ndiaye, de sa contribution à la paix et à la stabilité de la République centrafricaine au cours des trois dernières années et souhaite la bienvenue à M<sup>me</sup> Rugwabiza, qui lui succède. Depuis son entrée en fonctions, elle a facilité la communication entre la MINUSCA et le Gouvernement centrafricain. La Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger a également mis en place un mécanisme de coordination avec la MINUSCA. En améliorant ses échanges avec le pays hôte, la Mission crée un environnement propice à l'exécution de son mandat. Nous espérons que la Représentante spéciale Rugwabiza continuera d'écouter les vues exprimées par le pays hôte, de se concentrer sur le mandat principal confié à la Mission par le Conseil de sécurité, d'accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix et de contribuer à la paix et à la stabilité en République centrafricaine. La Chine continuera d'appuyer son action.

Pour terminer, je réaffirme la position de la Chine sur la levée de l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine. Dans sa lettre du 8 juin adressée à la présidence du Conseil, la Ministre centrafricaine des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Baïpo Temon, a indiqué que l'embargo sur les armes avait des répercussions considérables sur le maintien de la sécurité nationale et souligné que son gouvernement avait consenti d'importants efforts pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil en vue de faciliter sa levée. La Chine espère que le Conseil écoutera l'appel lancé par la République centrafricaine et lèvera sans tarder l'embargo afin de l'aider à relever les défis en matière de sécurité et à maintenir la stabilité nationale.

**M<sup>me</sup> Shaheen** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, d'avoir présenté son tout premier exposé au Conseil de sécurité depuis sa prise de fonctions. Nous redisons notre appui à ses efforts et à ceux déployés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Nous avons également écouté l'exposé de M<sup>me</sup> Lina Ekomo et saluons la participation du représentant de la République centrafricaine à la présente séance.

Malgré la persistance des difficultés et des problèmes en République centrafricaine, le pays a récemment connu des évolutions qui, nous l'espérons, ouvriront la voie à la paix et à la stabilité.

Sur le plan politique, l'examen stratégique du processus politique tenu à Bangui le 4 juin, sous les auspices de S. E. le Président Faustin Touadera, a constitué une étape importante en vue de la revitalisation de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, conclu en 2019, au moyen de la feuille de route de Luanda. Nous saluons la poursuite de la coopération avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres acteurs régionaux et internationaux concernés dans le but d'atteindre ces objectifs. Nous félicitons la Représentante spéciale du Secrétaire général d'avoir noué le dialogue avec toutes les parties prenantes afin de faire avancer le processus politique.

Nous prenons aussi note des recommandations issues du dialogue républicain. Nous soulignons qu'il importe de garantir l'inclusivité dans tous les efforts de consolidation de la paix, notamment en assurant une participation véritable des femmes. À cet égard, nous

nous félicitons de la récente nomination par le Président Touadera de cinq femmes sur les 12 membres du cadre consultatif pour les élections.

En ce qui concerne la situation alarmante en matière de sécurité, exacerbée par la persistance des activités des groupes armés, nous soulignons que l'engagement sans réserve en faveur du cessez-le-feu et la recherche d'une solution politique restent essentiels pour rétablir la stabilité en République centrafricaine.

Dans le même temps, il convient toutefois de placer la protection des civils au premier rang des priorités, en accordant une attention particulière à la protection des femmes et des enfants contre les violences sexuelles. Selon le dernier rapport en date du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2022/272), cette question constitue un des grands défis à relever. S'agissant de la protection des enfants, nous accueillons avec satisfaction la signature en avril d'un plan d'action national de lutte contre la traite des enfants.

Dans le même ordre d'idées, nous tenons à exprimer notre inquiétude quant à la menace constante que représentent les engins explosifs, tant pour les civils que pour les soldats de la paix. Nous saluons la coopération entre la MINUSCA et le Service de la lutte antimines afin de surmonter ce défi, notamment en formant et en déployant des unités spécialisées, ainsi qu'en sensibilisant la population à l'élimination en toute sécurité des engins explosifs.

Pour ce qui est des risques graves pour la sécurité posés par la désinformation et la désinformation, nous saluons les efforts entrepris par la MINUSCA pour mettre en œuvre une stratégie destinée à résoudre ce problème. Nous félicitons par ailleurs la MINUSCA d'avoir aidé la République centrafricaine à instaurer la stabilité.

Nous exprimons nos sincères condoléances au Royaume du Maroc et aux familles des soldats de la paix qui ont récemment été tués dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous tenons également à insister sur la nécessité de remédier à la détérioration continue des conditions humanitaires et économiques, qui se sont aggravées en raison de la hausse des prix des produits de base. Selon le Programme alimentaire mondial, 3 millions de personnes en République centrafricaine ont besoin d'une aide humanitaire, tandis que plus de la moitié de la population du pays souffre d'insécurité alimentaire.

Cette situation se trouve exacerbée par le fait que le pays est toujours aux prises avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et d'autres problèmes de santé publique. À cet égard, nous insistons sur l'importance de poursuivre les efforts de protection des travailleurs humanitaires et saluons l'action du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, qui facilite l'accès aux vaccins.

Pour terminer, nous soulignons qu'il importe que la communauté internationale continue de prêter main-forte à la République centrafricaine afin qu'elle instaure la paix à laquelle elle aspire depuis longtemps et que la stabilité et la prospérité règnent dans la région.

**M. Raguttahalli** (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, de son exposé et à lui souhaiter de nouveau plein succès dans son importante mission. Je remercie également la représentante de la société civile, M<sup>me</sup> Lina Ekomo, de ses éclairages. Je salue aussi la participation du représentant de la République centrafricaine à la présente séance.

Au cours des quatre derniers mois, les événements politiques marquants survenus en République centrafricaine ont démontré la détermination et l'attachement des dirigeants au processus de paix. La tenue du dialogue républicain auquel a participé la majeure partie de l'opposition a ouvert un espace démocratique de dialogue et de participation. Nous rappelons que ce processus est fondamental et qu'il doit être aussi inclusif que possible. Ce processus permettra de prendre en compte les aspirations collectives de la population et, partant, d'assurer une paix et un développement durables dans le pays. Nous nous félicitons également de la réunion de l'examen stratégique concernant le processus politique, qui a eu lieu ce mois-ci, et insistons sur l'importance de son suivi.

L'autorité de l'État et l'état de droit se sont également consolidés, la présence des représentants de l'État s'est renforcée, les forces de sécurité ont été déployées dans tout le pays et le Parlement a également adopté des lois importantes. Des mesures positives ont été prises pour lutter contre l'impunité en République centrafricaine, notamment contre les crimes commis contre les civils et les soldats de la paix. Le premier procès de la Cour pénale spéciale, qui s'est tenu récemment, en est un exemple. La feuille de route de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a également enregistré des avancées grâce à la participation active

des pays voisins, en particulier en ce qui concerne les déplacés et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

Nous savons que les élections locales ont été reportées en raison du manque de fonds. L'on ne saurait trop insister sur l'importance de mettre en place des institutions démocratiques. Nous espérons que les obstacles à la tenue d'élections locales seront bientôt surmontés. À cette fin, nous nous félicitons du rôle joué par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), qui apporte son appui à l'Autorité nationale des élections afin d'encourager la participation et la formation des fonctionnaires.

Bien que le nombre de violations de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ait diminué, la situation en matière de sécurité reste fragile. Les activités des groupes armés ont des répercussions négatives sur la vie des civils ordinaires, en particulier les femmes et les enfants. Nous condamnons avec force les attaques commises par les groupes armés et d'autres groupes contre les civils. La découverte de mines terrestres antipersonnel et l'augmentation de l'utilisation d'engins explosifs improvisés par les groupes armés sont des signes inquiétants. Nous appelons une nouvelle fois tous les groupes d'opposition et les groupes armés signataires de l'accord de paix à mettre fin aux hostilités et à s'associer aux autorités centrafricaines pour trouver une solution pacifique.

Nous prenons acte de la collaboration constructive entre la MINUSCA et le Gouvernement centrafricain. Nous nous félicitons de la mise en place d'une nouvelle structure de coordination pour surveiller la mise en œuvre de l'accord sur le statut des forces et la coordination de la sécurité. Nous espérons que ces mécanismes permettront de régler les questions en suspens et d'assurer une coordination adéquate sur le terrain. Nous appelons le Gouvernement centrafricain à veiller à ce que la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies ne soient en aucune façon compromises. Nous comptons également sur la MINUSCA pour hiérarchiser les tâches prescrites en fonction des besoins de la République centrafricaine. Nous réaffirmons que les missions de maintien de la paix doivent régulièrement évaluer les performances de toutes leurs composantes, à savoir la composante Personnel en tenue, la composante civile et les dirigeants de la mission.

La situation humanitaire appelle notre attention collective et soutenue. Nous n'avons cessé d'appeler l'attention sur le double fardeau que représentent pour les pays en développement la hausse des prix et la baisse des approvisionnements en pétrole et en céréales alimentaires. Maintenant que nous sommes conscients de l'erreur que nous avons commise dans le cas des vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19), nous ne pouvons pas à nouveau mépriser les principes d'équité, d'accessibilité économique et d'accessibilité des produits essentiels pour les personnes dans le besoin. Nous espérons que la communauté internationale apportera son appui au plan de réponse humanitaire, qui reste insuffisamment financé.

Le Groupe d'experts sur la République centrafricaine a récemment indiqué qu'en 2021, les exportations officielles de diamants bruts en provenance des neuf zones déclarées conformes au Processus de Kimberley, dans les régions occidentales du pays, ont doublé. Cette évolution positive souligne que la République centrafricaine, qui est riche en ressources, a le potentiel de développer son commerce officiel de matières premières au profit de son développement.

Pour terminer, la République centrafricaine est sur la bonne voie. Nous devons maintenant aller de l'avant et faire fructifier les avancées obtenues à ce jour. À cette fin, nous appuyons les initiatives de la Représentante spéciale du Secrétaire général. L'Inde continuera à appuyer la République centrafricaine et son peuple dans leur quête de paix, de stabilité et de développement économique.

**M<sup>me</sup> Heimerback** (Norvège) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M<sup>me</sup> Rugwabiza, pour la présentation de son premier exposé sur la République centrafricaine au Conseil de sécurité. Je remercie également M<sup>me</sup> Ekomo de ses observations éclairantes et de tout le travail qu'elle accomplit en faveur du leadership des femmes en République centrafricaine.

La Norvège félicite les autorités centrafricaines pour l'organisation, en mars dernier, du dialogue républicain. Nous espérons que ses conclusions et recommandations seront mises à profit pour renouveler l'élan en faveur d'un processus de paix encore plus inclusif. L'accord de paix de 2019 doit être au cœur de ce processus, et la feuille de route de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) demeure essentielle à sa mise en œuvre. Il incombe

collectivement au Gouvernement, à l'opposition et aux groupes armés de remettre le processus de paix sur les rails.

Nous félicitons la Représentante spéciale du Secrétaire général de son engagement personnel en faveur de l'accord de paix et des efforts qu'elle déploie pour mobiliser les autorités de la région, et nous jugeons encourageants l'engagement renouvelé constaté dans la région, en particulier celui de l'Angola et du Rwanda, ainsi que la réunion du 4 juin dernier à Bangui. Il importe que la CIRGL, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine restent activement associées au processus.

Pour que le processus de paix et de réconciliation soit couronné de succès, il est indispensable qu'il soit aussi inclusif que possible. Tous les groupes de la société doivent y être associés, y compris l'opposition politique, les groupes armés qui ont renoncé à la violence et la société civile.

La participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, est fondamentale pour instaurer la paix en République centrafricaine. Les élections locales, soutenues par un processus politique crédible, offrent une occasion unique en son genre d'étendre l'espace démocratique et de consolider la paix. Nous demandons à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) de fournir un appui logistique à la préparation de ces élections locales et de promouvoir le dialogue et la réconciliation à l'échelle locale.

La Norvège est préoccupée par la proposition visant à modifier la Constitution pour permettre un troisième mandat présidentiel.

La Norvège exhorte toutes les parties au conflit armé à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous condamnons avec force les violences fondées sur le genre et les violences sexuelles liées aux conflits incessants, les graves violations contre les enfants et les attaques contre les travailleurs humanitaires qui sont signalées. Nous condamnons également le fait que des minorités ethniques ou religieuses, telles que les communautés musulmanes et peules, seraient prises pour cible, et les milices antibalaka utilisées comme forces supplétives. La protection contre ces violations doit demeurer une priorité essentielle pour le Conseil.

En outre, il est choquant de constater, dans le dernier rapport trimestriel de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA, que ce sont les individus désignés sous le terme « autre personnel de sécurité », qui renvoie en fait au groupe Wagner russe, qui ont commis le plus grand nombre de violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits au cours de la période considérée, suivis par les Forces armées centrafricaines. Nous appelons les autorités centrafricaines à enquêter sur tous ces faits et à demander des comptes à leurs auteurs.

La Norvège se félicite du rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine (voir S/2021/569). Nous espérons que tous les membres du Conseil s'uniront pour faire en sorte que le Groupe d'experts de l'année prochaine puisse s'acquitter de ses fonctions dès le début avec une équipe complète.

Nous jugeons encourageantes les informations faisant état d'une amélioration des relations entre les autorités centrafricaines et l'ONU, notamment grâce aux efforts de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza. Nous espérons que cette dynamique positive se poursuivra et améliorera le sort du peuple centrafricain.

**M. Mills** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M<sup>me</sup> Rugwabiza, de son exposé riche en informations. Ma délégation tient à commencer par la féliciter pour le début fructueux de son mandat à la tête de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), et par saluer l'esprit d'initiative dont elle fait preuve. Par ailleurs, je tiens à remercier tout particulièrement M<sup>me</sup> Lina Ekomo de l'exposé très courageux et édifiant qu'elle a présenté aujourd'hui. Il est important que nous entendions les vérités en provenance du terrain de la part de militants comme elle, et nous la remercions d'être intervenue aujourd'hui.

À la lumière des exposés que nous venons d'entendre, mes observations d'aujourd'hui porteront sur trois thèmes : premièrement, les contributions de la MINUSCA à la paix et à la sécurité en République centrafricaine ; deuxièmement, la nécessité de ne pas relâcher les efforts en vue de trouver une solution politique au conflit qui fait rage dans le pays ; et enfin, les violations persistantes des droits de l'homme et la menace que font peser sur la stabilité régionale les forces du groupe Wagner, soutenues par le Kremlin.

Premièrement, grâce à l'action quotidienne des soldats de la paix et à l'engagement de leurs pays contributeurs, la MINUSCA continue à contribuer de manière déterminante à la protection des civils et à la mise en œuvre de l'accord de paix de 2019. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2022/491), la posture de plus en plus robuste de la MINUSCA, associée aux opérations conjointes avec les forces de sécurité de la République centrafricaine, a permis de chasser avec succès plusieurs groupes armés et de préserver des villes.

Ma délégation salue également l'initiative de la Représentante spéciale de Secrétaire général Rugwabiza qui vise à lutter contre le fléau de l'exploitation et des atteintes sexuelles au moyen de mécanismes de formation et de responsabilité renforcés. Nous restons toutefois préoccupés par le fait que les Forces armées centrafricaines, incitées dans bien des cas, selon nous, par le groupe Wagner, aient perpétré 23 violations de l'accord sur le statut des forces de la MINUSCA au cours des quatre derniers mois. Par ailleurs, et comme d'autres, nous condamnons les campagnes de désinformation visant la MINUSCA, qui entravent l'exécution de son mandat et mettent en danger la vie des soldats de la paix.

La deuxième observation que je voudrais faire est qu'il n'y a pas de solution uniquement militaire à la crise en République centrafricaine. La seule façon d'aller de l'avant passe par l'application intégrale de l'Accord politique de 2019, par l'extension de l'autorité de l'État dans tout le pays, d'une manière soutenue et qui tienne compte des besoins des Centrafricains, ainsi par la justice pour les victimes. À cette fin, comme M<sup>me</sup> Ekomo, j'appelle le Gouvernement centrafricain à continuer de faire progresser le processus de paix, et je félicite le Rwanda et l'Angola de leur initiative de l'appuyer par l'intermédiaire de la feuille de route régionale.

Les récents progrès en matière de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, tels que la démobilisation de plus de 700 anciens membres de l'Armée de résistance du Seigneur, constituent des avancées encourageantes. Tous les acteurs dans le pays doivent respecter les processus officiels de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, qui sont aussi essentiels au succès de l'accord de paix de 2019 que ses autres grands piliers, sans parler du respect du cessez-le-feu décrété par le Président Touadera et du renforcement des relations entre la République centrafricaine et ses voisins.

Ma troisième et dernière observation concerne l'application du principe de responsabilité pour les auteurs de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits. Comme d'autres, nous applaudissons les progrès de la Cour pénale spéciale, qui a récemment ouvert son premier procès. Il s'agit d'une étape importante dans la quête de vérité et d'application du principe responsabilité pour les populations touchées par le conflit. Malheureusement, l'un des pires auteurs d'atteintes aux droits humains n'est autre que le groupe Wagner, dont les effectifs, qui sont désignés par l'expression « autre personnel de sécurité » dans le rapport du Secrétaire général, ont été responsables de 42 cas d'atteintes aux droits humains au cours de la période considérée, touchant 165 victimes, souvent en présence des forces de défense nationales. Des enquêtes indépendantes corroborent ces informations, y compris un récent rapport de Human Rights Watch où il est confirmé que le groupe Wagner exécute sommairement, torture et passe à tabac des civils dans tout le pays depuis 2019.

Nous appelons le Gouvernement russe et le Gouvernement centrafricain, par l'intermédiaire de sa commission d'enquête spéciale, à enquêter de manière transparente sur toutes les allégations et à demander des comptes aux auteurs de ces actes odieux. Nous sommes profondément préoccupés par les informations selon lesquelles le groupe Wagner aurait capturé et tué des artisans de la paix et d'ex-combattants qui participaient de leur plein gré à des processus de désarmement, démobilisation et réintégration. L'assassinat par le groupe Wagner de Zakaria Demane en février a choqué beaucoup de Centrafricains. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, le groupe Wagner réarme d'ex-combattants, créant leurs propres milices supplétives qui ne rendent de comptes à personne, et parasite les opérations de la MINUSCA, empêchant les soldats de la paix de s'acquitter pleinement des tâches qui sont les leurs. L'extraction illicite des richesses minérales de la République centrafricaine demeure un moteur majeur des activités du groupe Wagner, en plus de celles de groupes armés non étatiques et d'autres acteurs. Pour la paix et la prospérité dans le pays, il est capital de promouvoir la gestion responsable des ressources naturelles et de combattre la corruption connexe.

Pour terminer, nous appelons une fois de plus tous les acteurs concernés en République centrafricaine à déposer les armes. Le peuple de la République centrafricaine est en droit d'attendre une solution politique qui mettra fin à sa souffrance.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) : Je voudrais remercier l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ndiaye, pour son leadership au cours des trois dernières années. Je souhaite aussi la bienvenue à la Représentante spéciale Valentine Rugwabiza. Je la remercie pour son intervention très pertinente ce matin et je la félicite pour le travail excellent qu'elle a déjà fait en si peu de temps dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Elle peut compter sur le plein soutien de l'Irlande. Je tiens également à remercier M<sup>me</sup> Ekomo pour son intervention très éclairante et courageuse ce matin.

L'Irlande est extrêmement préoccupée par la situation en République centrafricaine. Nous nous félicitons du dialogue républicain. Cela représente un pas important dans le processus de paix. Le fait que de nombreuses recommandations soient alignées sur l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, adopté en 2019, est particulièrement encourageant. Nous soutenons l'appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement pour qu'il transmette cet esprit de dialogue à tous les partis de l'opposition et aux groupes armés signataires de l'Accord politique qui ont renoncé à la violence. Nous nous félicitons de la conférence pour dresser l'inventaire de la feuille de route de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et de l'initiative de la Représentante spéciale et des partenaires régionaux, y compris l'Angola, ainsi que du soutien du Président Touadera au processus. Nous espérons un nouvel élan pour la feuille de route et la mise en œuvre de l'Accord politique. À cet égard, nous nous félicitons également de l'engagement d'organiser des réunions trimestrielles de suivi.

Nous sommes déçus par le report des élections locales, en dépit des souhaits de la population. Nous encourageons les autorités à donner la priorité aux préparatifs de ces élections, prévues en janvier 2023, y compris la participation pleine, équitable et significative des femmes comme électrices, candidates et élus. Leur sécurité doit être assurée.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

Pour une paix durable, il est nécessaire de faire cesser d'urgence les violations des droits humains et les atteintes à ces droits et d'appliquer le principe de responsabilité aux atrocités commises. La poursuite des cas de violence sexuelle liée au conflit est tout simplement inacceptable. Nous saluons le travail accompli par la Mission multidimensionnelle intégrée

des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) afin d'enquêter sur les actes de violence sexuelle liée au conflit perpétrés par le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et l'Unité pour la paix en Centrafrique, et nous l'encourageons à poursuivre ses efforts sur cette question. Pour mettre fin aux violations, il est essentiel de mettre fin à l'impunité.

Nous sommes profondément préoccupés par les allégations d'exactions contre des civils par les forces de sécurité nationales et autre personnel de sécurité, en particulier le groupe Wagner, en plus de celles commises par les groupes armés. Les informations récentes qui font état de pertes civiles causées par des attaques contre des mines situées le long de la frontière entre la République centrafricaine et le Soudan sont particulièrement inquiétantes. Nous exhortons le Gouvernement centrafricain à enquêter systématiquement sur toutes les allégations de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire, et à poursuivre leurs auteurs en justice quelle que soit leur nationalité ou affiliation. Nous saluons l'ouverture du premier procès de la Cour pénale spéciale, ainsi que les premières audiences pénales de la Cour d'appel de Bangui depuis février 2020. Le travail de ces juridictions, en tant que mécanismes de responsabilité, contribuera à la lutte contre l'impunité en République centrafricaine. Nous nous félicitons de la promulgation par l'Assemblée nationale d'une loi abolissant la peine de mort.

Les effets de l'aggravation de la situation économique et budgétaire sur les civils, en particulier les plus vulnérables, sont profondément préoccupants. En République centrafricaine, 3,1 millions de personnes, chiffre colossal qui représente 63 % de la population, ont besoin d'aide humanitaire et de protection. Nous condamnons dans les termes les plus forts la poursuite des attaques contre les acteurs humanitaires et les obstructions à l'acheminement de l'aide humanitaire. La souffrance des civils est exacerbée quand l'aide ne peut pas leur parvenir. L'Irlande a été scandalisée par le meurtre récent d'un membre du personnel de Médecins Sans Frontières dans la préfecture de l'Ouham. Nous demandons de nouveau qu'une enquête indépendante soit menée et que les auteurs de ce crime soient traduits en justice.

Les violations de l'accord sur le statut des forces mettent en danger le personnel des Nations Unies, nuisent à l'exécution du mandat de la Mission et compromettent la protection des civils. Les membres du personnel civil

et en tenue de la MINUSCA continuent de faire preuve de dévouement et d'apporter une contribution précieuse à la paix en République centrafricaine, et leurs travaux doivent recevoir l'appui qu'ils méritent.

L'Irlande appelle le Gouvernement et toutes les parties à faciliter toutes les opérations des Nations Unies. Nous nous félicitons de la structure de coordination mise en place par la Ministre des affaires étrangères, Mme Baipo Temon, et nous encourageons toutes les parties à poursuivre leur collaboration constructive avec la MINUSCA.

Les sanctions sont un outil important à l'appui des efforts en faveur du rétablissement de la paix et de la sécurité en République centrafricaine. J'exprime de nouveau l'appui de l'Irlande au Comité des sanctions créé par la résolution 2127 (2013), et je demande encore une fois que le dernier membre du Groupe d'experts du Comité soit nommé sans plus tarder.

Pour parvenir à la paix, il faut faire preuve de volonté et déployer des efforts, quel que soit le lieu ou le moment. J'exhorte toutes les parties à profiter de cet élan renouvelé pour mettre en œuvre la feuille de route de la CIRGL et l'Accord politique afin de créer l'avenir que le peuple centrafricain désire et mérite tant.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, pour ses nouvelles fonctions et lui souhaiter plein succès. Nous la remercions également, ainsi que M<sup>me</sup> Ekomo, de leurs puissants témoignages. Je voudrais par ailleurs saluer la participation du représentant de la République centrafricaine à la présente séance.

Je voudrais faire quatre observations en réponse à ce que nous avons entendu aujourd'hui. Premièrement, en ce qui concerne la situation politique, le Royaume-Uni se félicite des progrès réalisés dans le cadre du processus de dialogue républicain, ainsi que de la poursuite des efforts déployés sur le plan régional au titre de la feuille de route commune de Luanda à l'appui de l'Accord politique. L'arrêt des violences et un processus crédible et inclusif, avec la participation de la société civile et des groupes d'opposition, restent la clef du succès à long terme. Nous exhortons toutes les parties à respecter le cessez-le-feu, qui constitue une étape essentielle sur la voie de la paix.

Deuxièmement, en ce qui concerne la situation humanitaire et des droits de l'homme, le Royaume-Uni se félicite de la décision prise le 30 mai par l'Assemblée

nationale d'abolir la peine de mort. Il s'agit d'une avancée positive pour renforcer le respect des droits de l'homme. Cependant, nous sommes vivement préoccupés par la poursuite des violations du droit international humanitaire et des violations des droits humains et des atteintes à ces droits par toutes les parties au conflit. Les meurtres aveugles de civils non armés par les Forces armées centrafricaines et le groupe mercenaire russe Wagner, qui continue de jouer un rôle déstabilisateur dans le pays, n'ont pas cessé. Nous demandons au Gouvernement centrafricain de coordonner pleinement les opérations de tous les acteurs de la sécurité dans le pays, de veiller à ce qu'ils respectent le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme applicable et de faire en sorte que tous les auteurs de violations ou d'exactions répondent de leurs actes.

Les répercussions de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie ont de lourdes conséquences sur la République centrafricaine. Les pénuries de nourriture et de carburant entravent l'action humanitaire ainsi que les opérations de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Pour contribuer à atténuer ces conséquences, nous demandons au Gouvernement camerounais d'autoriser l'exportation de carburant et d'autres produits humanitaires depuis Douala pour répondre aux besoins humanitaires urgents.

Troisièmement, en ce qui concerne les obstructions aux opérations de la MINUSCA, l'augmentation des violations de l'accord sur le statut des forces, y compris avec l'implication de prétendus agents de sécurité, est inacceptable. Nous demandons instamment au Gouvernement centrafricain de respecter l'accord sur le statut des forces et de partager les résultats de son enquête sur l'attaque par des membres de la Garde présidentielle contre un bus de l'ONU le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Pour terminer, le Royaume-Uni souligne une fois de plus que le but de l'embargo sur les armes est d'empêcher que des armes ne tombent entre les mains de groupes armés et n'alimentent la violence. Il n'a pas pour but d'empêcher le Gouvernement d'obtenir le matériel nécessaire à la défense et à la réforme du secteur de la sécurité. En effet, à ce jour, le Comité des sanctions créé en application de la résolution 2127 (2013) a approuvé toutes les demandes de dérogation qui lui ont été présentées dans le cadre de l'embargo sur les armes. Nous nous félicitons des progrès accomplis par le Gouvernement en ce qui concerne le respect des critères de référence du Conseil de sécurité, et nous attendons avec intérêt le rapport du Groupe d'experts sur ce point.

**M<sup>me</sup> Buenrostro Massieu** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante spéciale Valentine Rugwabiza, à qui je souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions, ainsi que M<sup>me</sup> Ekomo, la représentante de la société civile, de leurs exposés. Je souhaite également la bienvenue à la délégation centrafricaine ce matin.

Après avoir écouté les exposés, qui ont fait état d'un certain nombre de réalisations ainsi que de défis qui subsistent en matière de stabilisation en République centrafricaine, je voudrais me concentrer sur quatre questions spécifiques. Premièrement, le Mexique se félicite des progrès réalisés en termes de coordination entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et les autorités nationales. Nous saluons également les efforts déployés par la nouvelle Représentante spéciale et le Gouvernement centrafricain pour créer une nouvelle dynamique qui permettra à la Mission de s'acquitter de son mandat et d'appuyer efficacement l'État dans les tâches essentielles à la pacification du pays, notamment la protection de la population civile.

Nous considérons que la création du mécanisme de coordination relatif à la mise en œuvre de l'accord sur le statut des forces doit contribuer à garantir la liberté de circulation de la MINUSCA et à faciliter la communication entre la Mission et les autorités. Le Mexique réaffirme que les violations de l'accord sont inacceptables, car elles limitent l'efficacité de la Mission et mettent son personnel en danger.

Deuxièmement, nous avons pris note de la position du Gouvernement centrafricain et des organismes sous-régionaux concernant l'embargo sur les armes, et nous sommes disposés à discuter d'autres solutions qui nous permettraient de lutter efficacement contre le trafic d'armes. Tant que les armes seront largement disponibles, certains acteurs préféreront recourir à la violence plutôt qu'au dialogue politique. Nous sommes également préoccupés par la découverte de mines antipersonnel, signe que les flux d'armes vers la République centrafricaine se poursuivent et se diversifient, et qu'ils ont un impact de plus en plus meurtrier et aveugle sur la population civile. Nous pensons que la coopération de la communauté internationale reste nécessaire pour que les autorités puissent se doter d'un système de gestion des armes et des munitions répondant à des normes de sécurité à la hauteur du défi.

Nous nous félicitons de l'appui fourni par la MINUSCA et les organismes des Nations Unies à cette fin, et nous exhortons les autorités à redoubler d'efforts à cet égard. Nous appelons à des progrès en vue de la pleine mise en service de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Il serait également utile de tirer parti des mécanismes de coopération et d'assistance prévus par la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Troisièmement, le Mexique se félicite de la mobilisation régionale visant à faciliter le dialogue républicain et à revitaliser l'Accord politique, notamment grâce à la feuille de route de Luanda. Nous pensons que la région peut jouer un rôle important en ouvrant des canaux de communication avec les groupes liés à la Coalition des patriotes pour le changement afin de les convaincre de revenir à la table des négociations. L'appui régional est également essentiel à la mise en œuvre et au suivi du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Nous exhortons donc les partenaires régionaux de la République centrafricaine à se mobiliser pour assurer le financement de ce programme au-delà de 2023. Dans ce contexte, le Mexique demande que les initiatives régionales soient coordonnées avec les organes existants de mise en œuvre et de suivi de l'Accord politique afin d'éviter les doubles emplois et d'optimiser les résultats.

Quatrièmement, les mesures militaires sont insuffisantes pour mettre fin à la violence. Outre le dialogue politique, la justice doit jouer un rôle central pour veiller à ce que les personnes qui ont commis des atrocités soient punies et à ce que les victimes du conflit obtiennent réparation. L'ouverture du premier procès de la Cour pénale spéciale et la première session de la Cour d'appel de Bangui représentent des progrès considérables dans ce domaine.

Le Mexique est convaincu que la réconciliation nationale tant attendue requiert des mécanismes de justice transitionnelle efficaces et rationnels pour briser le cycle de la violence.

Enfin, le Mexique se félicite de l'abolition de la peine de mort en République centrafricaine. La peine de mort constitue une violation irréparable des droits humains, et c'est pourquoi nous devons travailler à son abolition universelle.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, de son exposé et la félicitons une nouvelle fois de sa nomination à ce poste. Nous avons écouté attentivement M<sup>me</sup> Lina Ekomo et nous nous félicitons de la présence du représentant de la République centrafricaine à la présente séance.

D'après nos analyses, la situation en République centrafricaine est relativement stable et largement sous le contrôle des forces gouvernementales. Des efforts sont en cours pour assurer la présence de l'État dans tout le pays et renforcer les structures administratives. L'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, conclu à Khartoum en 2019, reste important pour permettre à la République centrafricaine de parvenir à la stabilité et à la sécurité. Les parties doivent respecter le cessez-le-feu annoncé en octobre 2021 par le Président Touadera.

Nous nous félicitons de la tenue à Bangui du dernier cycle du dialogue républicain, qui vient compléter l'Accord politique. Nous demandons aux groupes qui se tiennent à l'écart du processus de paix de mettre fin aux effusions de sang inutiles et d'entamer un véritable dialogue avec les autorités. Nous sommes convaincus que seule une solution politique et diplomatique permettra de régler la situation en République centrafricaine.

Le mécanisme de coordination, qui a été mis en place à la demande du Gouvernement centrafricain avec la participation de l'ONU, constitue une avancée importante en vue de l'amélioration des conditions de sécurité dans le pays. Il a tenu sa première réunion le 14 avril, à Bangui.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) doit aussi jouer un rôle important en vue de la sécurisation du pays, compte tenu des fonctions conférées aux Casques bleus, notamment la lutte contre les formations armées illégales et la protection des civils.

Nous accueillons avec satisfaction l'évolution positive de l'interaction entre la MINUSCA et Bangui. Nous avons toujours affirmé que des relations constructives entre une mission et les autorités du pays hôte sont une condition préalable au succès des activités de maintien de la paix. Il est également important que les Casques bleus se focalisent sur leurs tâches principales, qui consistent à faciliter le processus de réconciliation, à rétablir la présence de l'État dans les différentes régions du pays et à protéger les civils.

La Russie n'a cessé d'œuvrer à l'assouplissement de l'embargo imposé actuellement sur les armes destinées à la République centrafricaine, le but final étant de le lever complètement. Les membres africains du Conseil de sécurité, ainsi que les représentants de l'Union africaine et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont des positions similaires à ce sujet.

Mais surtout, les représentants de la République centrafricaine soulèvent eux aussi ce point, car les forces de sécurité du pays ont besoin de ces armes pour combattre les formations armées illégales, qui, comme nous pouvons le constater, se voient régulièrement approvisionnées en armes. De manière générale, nous sommes convaincus que les sanctions ne doivent pas entraver les efforts déployés par le Gouvernement centrafricain pour lutter contre les groupes armés. Or, c'est bel et bien le cas actuellement.

Pour notre part, nous aidons systématiquement Bangui à renforcer les capacités de combat de ses organes de sécurité officiels. Après avoir notifié le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, nous avons livré plusieurs lots de matériel militaire à la République centrafricaine. Des instructeurs russes travaillent dans le pays, à la demande des autorités centrafricaines légitimes.

La Russie respecte toutes les restrictions imposées par le Conseil de sécurité à la République centrafricaine. Nous soulignons par ailleurs que le choix des partenaires dans un quelconque domaine, notamment la sécurité, est la prérogative des autorités nationales. Nous estimons en outre qu'il est inapproprié que le rapport du Secrétaire général (S/2022/491) fasse mention du conflit en Ukraine comme étant la cause de la crise alimentaire et énergétique en République centrafricaine.

Les tendances négatives observées ces dernières années dans ces domaines sont principalement liées aux erreurs de calcul et à l'accumulation d'erreurs systémiques dans les politiques macroéconomiques, énergétiques et alimentaires des États occidentaux. Il ne fait aucun doute que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) y a également contribué, en perturbant les chaînes d'approvisionnement alimentaire. En outre, la situation s'est considérablement détériorée en raison de l'imposition, en février et mars, de restrictions unilatérales illégales contre la Russie.

S'agissant de la situation socioéconomique de la République centrafricaine, nous sommes préoccupés par le gel de l'appui budgétaire direct des donateurs extérieurs. Cette situation pourrait aggraver la situation dans le pays et mettre en péril les acquis obtenus ces dernières années en matière de réconciliation nationale.

Pour terminer, je souhaite faire quelques observations sur certaines des déclarations faites par des collègues du Conseil de sécurité qui saisissent absolument toutes les occasions pour mentionner la Russie. À cet égard, je voudrais souligner que, ces dernières années, la République centrafricaine a fait des progrès considérables en ce qui concerne la stabilisation du pays et a rompu le cycle de l'instabilité. C'est une évidence. Les progrès réalisés sont tels que la question de la levée de l'embargo sur les armes est aujourd'hui plus pertinente que jamais. La République centrafricaine n'est pas la seule à la demander. Ses voisins, les autres pays de la région et l'Union africaine y sont également favorables. Comme les trois membres africains du Conseil de sécurité l'ont dit, les pays africains sont solidaires de Bangui.

À l'évidence, l'obtention de ces résultats est à mettre principalement au crédit de la population centrafricaine elle-même. À cela s'ajoutent la détermination et la constance des dirigeants du pays, ainsi que l'assistance de l'ONU et des partenaires bilatéraux. L'aide de la Russie y a également contribué, ce que nos amis à Bangui reconnaissent. C'est ce qui compte le plus.

Il y a encore beaucoup de problèmes à résoudre et nous sommes prêts à coopérer à cette fin.

Dans ce contexte, la campagne de dénigrement telle qu'elle s'est clairement manifestée dans la déclaration des États-Unis, montre sur qui et sur quoi Washington cristallise son attention. Ce n'est pas en tout cas sur la République centrafricaine ni sur le règlement des problèmes de ce pays ou sur l'amélioration de sa situation. Et cela est particulièrement déplorable. Nombreux sont ceux dans le monde qui attendent toujours une politique responsable de la part des États-Unis. Malheureusement, pour l'instant c'est tout le contraire qui se produit.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Albanie.

Je remercie la Représentante spéciale pour la République centrafricaine et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), Valentine Rugwabiza, de son exposé et lui souhaite

plein succès dans l'exercice de ses fonctions. Nous nous félicitons de la présence de M<sup>me</sup> Lina Ekomo et la remercions vivement de son exposé. Nous souhaitons la bienvenue à la présente séance au représentant de la République centrafricaine.

Je vais maintenant aborder trois questions clés. Premièrement, s'agissant de la situation politique, nous prenons note du dialogue républicain qui s'est tenu en mars dernier. C'était un pas dans la bonne direction, qui nécessitera davantage d'inclusivité pour garantir la participation structurée des représentants de la société civile et de l'opposition. Les 217 recommandations qui en résultent sont encourageantes, car elles renforcent les engagements pris en ce qui concerne les principales dispositions du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale de 2015 et de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019. Nous notons également le renvoi à janvier 2023 des élections locales prévues en septembre 2022, en raison, entre autres, d'un manque de financement. Nous faisons écho à l'appel du Secrétaire général à mobiliser les moyens financiers nécessaires.

Deuxièmement, en ce qui concerne les conditions désastreuses sur le plan de la sécurité, en dépit d'une légère diminution du nombre de violations de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, nous nous alarmons de la flambée d'activités des groupes armés et du fait que les forces nationales se servent, comme supplétifs, de combattants anti-balaka et autres dissidents de l'Unité pour la paix en Centrafrique.

De surcroît, il est épouvantable de constater les attaques contre la communauté peule, ainsi que la récurrence des violations des droits humains et des violences sexuelles commises par les forces armées, les forces de défense nationale et les mercenaires, à savoir le groupe Wagner ; les auteurs de tels actes devront être traduits en justice. L'Albanie salue l'ouverture du premier procès à la Cour pénale spéciale, ainsi que l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi abolissant la peine de mort.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, nous encourageons le Gouvernement centrafricain à respecter tous les indicateurs définis pour parvenir à une pleine conformité, ainsi qu'au regard de la réforme de son secteur de la sécurité. Il est important que les autorités maîtrisent intégralement le traçage des armes.

Troisièmement, tous ces défis exigent une volonté politique véritable, ce qui suppose un engagement renouvelé en faveur de l'Accord politique, par le truchement de la feuille de route commune de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. L'Albanie appelle les autorités nationales à poursuivre leur dialogue avec les groupes armés dans le cadre de la feuille de route, afin que les quelque 3 000 combattants restants participent au programme national de désarmement, démobilisation et réintégration.

Enfin, l'Albanie est préoccupée par les violations continues de l'accord sur le statut des forces, qui font entrave à l'action sur le terrain de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), ainsi que par les incidents de sécurité impliquant le personnel des Nations Unies.

Nous exprimons nos plus sincères condoléances et toute notre sympathie aux familles des deux Casques bleus tués la semaine dernière, ainsi qu'aux autorités marocaines. L'Albanie se félicite des 27 enquêtes en cours menées par les autorités judiciaires nationales sur les attaques ayant visé des soldats de la paix, et souligne la nécessité d'assurer la sécurité de ces derniers.

Nous appuyons pleinement la Représentante spéciale du Secrétaire général et la MINUSCA dans leurs efforts pour relever ces défis. Comme l'a laissé entendre M<sup>me</sup> Ekomo, nous devons prendre soin de la population centrafricaine qui, en plus d'une crise humanitaire décourageante, est également confrontée à l'insécurité alimentaire.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

**M. Nzessioue** (République centrafricaine) : Je prends la parole au nom de la Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des centrafricains de l'étranger, qui n'a pu participer en personne à cette importante séance. Elle prie le Conseil de sécurité de bien vouloir l'excuser de ne pouvoir tenir elle-même son discours et me charge de bien vouloir le délivrer en son nom.

Madame le Ministre réitère au Conseil, au nom du Gouvernement centrafricain, ainsi qu'en son nom propre, toute notre gratitude pour l'intérêt constant porté à la République centrafricaine. Elle déplore le

rejet de sa demande d'intervention par visioconférence, une méthode pourtant plébiscitée au plus fort de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et qui semble s'appliquer à convenance des appréciations individuelles, car nous constatons que, si les exceptions à l'article 37 sur le fonctionnement des séances du Conseil sont tolérées pour les uns, il semble, par pur constat, que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ne soient pas traités de manière équitable. Elle déplore cette pratique du Conseil de sécurité, qui refuse de faire participer les officiels centrafricains afin de privilégier les discours accommodants des organisations non gouvernementales que l'ONU finance elle-même, pour satisfaire à une campagne montée de toutes pièces.

Cela étant dit, je voudrais insister sur cette notion d'équité, valeur à privilégier afin que la Charte des Nations Unies reste le socle de référence pour la préservation de la paix mondiale dans un contexte géopolitique complexe, non adapté à l'évolution du monde.

Il m'est difficile de pouvoir tenir un plaidoyer sur l'injustice des sanctions sur la République centrafricaine, qui privent tout un peuple de tous ses moyens de défense, lorsque le monde observe une avalanche de distribution d'armes sur un terrain de conflit et une campagne médiatique pour le respect des principes de la Charte des Nations Unies, ces principes que mon pays n'a eu de cesse de rappeler et revendique depuis des années. Il m'est difficile, aujourd'hui, de plaider la cause de mon pays, parce que tout discours qui pourrait être tenu au nom des valeurs prônées par la Charte est un discours vain, tout simplement parce que nous ne sommes point traités en semblables au regard de la Charte.

Les membres du Conseil savent-ils que mon pays, la République centrafricaine, détient le record des opérations de maintien de la paix sur le sol africain ? Au total, il s'agit de 13 missions, allant de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui à la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, en passant par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique, l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine et la dernière, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Les membres du Conseil savent-ils que mon pays, la République centrafricaine, a connu, entre son indépendance en 1960 et l'instauration du multipartisme et de la démocratie en 1991, seulement trois élections démocratiques ? La troisième et dernière, celle de 2020-2021, a été une élection démocratique préservée du fait de la forte résilience d'une population lassée des conflits et de la manipulation d'esprit pour accéder au pouvoir par la force et la violence.

Les membres du Conseil savent-ils que mon pays, la République centrafricaine, ou plus précisément, le territoire centrafricain, a subi et continue de subir le poids d'une histoire mouvementée marquée, jadis, par les épidémies des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la traite esclavagiste, arabe d'abord et européenne ensuite, l'oppression et la servitude de la colonisation et, aujourd'hui, par la tyrannie et la terreur des groupes armés ? C'est-à-dire que c'est un pays marqué par la violence et les violations des droits humains depuis des siècles, ainsi que par les violations de son intégrité territoriale depuis des siècles.

De cette histoire marquée de violences et de violations, la République centrafricaine mène tous les efforts nécessaires pour sortir d'une ère révolue, en poursuivant sa quête auprès des bonnes volontés désireuses de l'aider à sortir de cette tyrannie imposée par d'autres hommes.

Je voudrais ici saisir l'opportunité de rendre hommage à toutes les âmes qui ont perdu la vie pour contribuer à la stabilisation de la République centrafricaine. Je voudrais aussi adresser mes sincères remerciements à toutes les bonnes volontés qui ont apporté leurs expérience et compétence pour ramener la paix en République centrafricaine, notamment la communauté internationale, à travers les opérations de maintien de la paix des Nations Unies telle que la MINUSCA, les organisations africaines continentale, avec l'Union africaine, et sous-régionales, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), notamment avec la revitalisation de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé en février 2019 et, par conséquent, le processus politique pour la paix par le biais de la feuille de route commune de la CIRGL, dite de Luanda, sans oublier les partenaires techniques, financiers et bilatéraux de la République centrafricaine.

Les défis de la République centrafricaine restent nombreux ; toutefois, il existe un défi prioritaire, celui de la stabilité, à travers la neutralisation des groupes armés qui sèment la terreur et continuent de mener des attaques meurtrières sur les paisibles populations. La République

centrafricaine voudrait rassurer les États Membres qu'elle a pleinement conscience de ses devoirs et de ses responsabilités de protection de la population et de son territoire, tout en les questionnant sur le déséquilibre des forces sur le terrain, avec des hommes en tenue sans équipements adaptés face à des ennemis lourdement armés du fait d'un embargo immoral et contre-productif.

La République centrafricaine voudrait aussi rassurer les États Membres sur les nombreux efforts consentis, et mis à mal par la désinformation. À titre d'information, je souhaiterais partager avec le Conseil quelques avancées que les membres trouveront détaillées dans le rapport-pays mis à disposition par la République centrafricaine. Citons la mise en œuvre de la Loi N°20.21 du 7 août 2020, portant sur le régime général des armes classiques, leurs pièces composantes et munitions, et la mise en place, par décret du 6 février 2021, d'un comité de coordination de la gestion des armes et des munitions.

Le 24 septembre 2021, le Gouvernement a procédé aux opérations de traitement du cycle de vie des armes (visite, vérification fonctionnelle conjointe, marquage, traçage, affectation éventuelle, et destruction de celles jugées obsolètes), conformément aux standards techniques.

La République centrafricaine dispose à ce jour de l'équipement adéquat et des compétences humaines et techniques, avec l'appui des partenaires, le Service de la lutte antimines de l'ONU et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, pour réaliser ces opérations conformément à la résolution 2127 (2013) sur la République centrafricaine, à travers les objectifs de référence définis à ces fins.

La mobilisation des mécanismes de coordination de la réforme du secteur de la sécurité, auxquels participent les principaux acteurs internationaux, soutient les forces de défense et de sécurités intérieures centrafricaines afin de s'inscrire dans un soutien collectif au Gouvernement de la République centrafricaine dans le cadre de ces objectifs de référence.

La République centrafricaine a sollicité l'expertise de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) afin de procéder à une évaluation impartiale et indépendante. Celle-ci porte sur les progrès réalisés en matière de gestion des armes et munitions, ainsi que sur la nature des défis ayant entravé les réalisations attendues. Cette évaluation permettra également la mise à jour de la base de référence établie

lors de la précédente évaluation menée par l'UNIDIR en septembre 2017, et fournira les données nécessaires pour appuyer les secteurs de la sécurité dans la définition d'une feuille de route destinée à faciliter l'atteinte de ces objectifs de référence.

Dans le domaine minier, entre 2020 et 2021, avec l'appui des partenaires que sont l'Agence des États-Unis pour le développement international et le projet GODICA de l'Union européenne, sur le renforcement de la gouvernance dans les secteurs de l'extraction artisanale du diamant et de l'or en République centrafricaine, ainsi qu'avec la participation de la MINUSCA, le Comité national de suivi du Processus de Kimberley en République centrafricaine a effectué de nombreuses missions pour s'assurer que ces zones sont sous le plein contrôle du Gouvernement centrafricain, sans activité de rébellion, et que la situation sécuritaire permet une libre circulation des personnes et des biens. Ainsi, une décision de relance de la procédure de réhabilitation complète de la République centrafricaine est en passe d'être étudiée par l'envoi d'une mission d'experts dans les sous-préfectures de Abba, Sosso-Nakombo, Bouar et Baoro.

Dans le domaine de la justice et de la lutte contre l'impunité, la Cour pénale spéciale, dont l'opérationnalisation reste progressive, a procédé à l'ouverture des procès cette année 2022 et les audiences se poursuivent, ainsi que les audiences criminelles de la justice centrafricaine. Un cadre de communication et de concertation entre le Parquet de la Cour pénale spéciale et le Ministère de la justice est en cours de formalisation, pour permettre l'évocation en temps utile des difficultés d'exécution des mandats, ainsi que l'impulsion des mesures idoines en vue de faciliter la traduction des personnes sous mandat de justice, politiques ou militaires.

Les organes chargés du contrôle et de la redevabilité au sein de l'appareil judiciaire et de l'armée sont à pied d'œuvre pour constater les dysfonctionnements et établir les responsabilités à l'occasion de l'exécution d'un mandat de justice contre une personnalité politique ou militaire. La Commission vérité, justice, réparation et réconciliation est opérationnelle.

Enfin, le 4 juin s'est tenue à Bangui une réunion de revue stratégique du processus politique pour la paix en République centrafricaine. Cette réunion a regroupé, autour du Gouvernement centrafricain, l'ensemble des partenaires engagés dans le processus, à savoir les Ministres des affaires étrangères de l'Angola et du Rwanda, les garants, facilitateurs et partenaires techniques et financiers de l'Accord politique pour la paix et la

réconciliation, ainsi que le corps diplomatique accrédité en République centrafricaine.

Cette réunion, qui a permis, sur la base d'une revue des efforts du Gouvernement sur les six composantes, de faire une évaluation sur les défis restant à relever et les perspectives et réflexions à entreprendre sous forme d'ateliers techniques, a été marquée par la réaffirmation de la mobilisation des partenaires de la République centrafricaine et l'engagement de la sous-région au processus à travers les représentants de la sous-région désignés lors des sommets de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que par un engagement renouvelé du Président de la République, Chef de l'État, S. E. M. Faustin Archange Touadera, au processus politique pour la paix en République centrafricaine, et par une appropriation, par les sectoriels concernés du Gouvernement centrafricain, du processus politique, par le biais de la feuille de route commune dite de Luanda, qui complète et renforce un processus initié dans le cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Les ateliers techniques sont organisés en conséquence aux fins de la tenue d'une revue stratégique de haut niveau à fréquence trimestrielle.

De ces avancées considérables et reconnues par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine, il nous reste toutefois des défis à relever. Par exemple, pour les activités de la gestion des armes et munitions existantes et les procédures en place, il faut identifier les capacités à renforcer, et présenter des recommandations pour des réponses programmatiques et politiques pour construire un cadre régissant la gestion des armes et des munitions. Cela permettra d'approfondir les connaissances et le dialogue entre les États, les organisations régionales, l'ONU et les organisations non gouvernementales spécialisées, sur les bonnes pratiques et les leçons tirées, ainsi que sur les moyens et les méthodes permettant de renforcer les approches nationales et régionales de la gestion des armes et des munitions en Afrique.

La MINUSCA s'efforce d'apporter, dans la mesure du possible, son soutien au Gouvernement centrafricain, et je me permettrai de saisir ce point pour saluer et encourager la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Cheffe de la MINUSCA, M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, pour le travail remarquable réalisé en si peu de temps et pour le rapport présenté ici en ce jour (S/2022/491). Je voudrais non seulement l'encourager mais aussi lui réitérer mes dispositions et disponibilité à l'appuyer dans le cadre du mandat de la Mission dont elle a la lourde responsabilité.

Malgré les efforts déployés par la MINUSCA, celle-ci reste aussi confrontée à certaines réalités du terrain dues à la complexité de la situation. C'est pourquoi il serait légitime que l'armée centrafricaine soit en avant-garde afin de remplir sa mission régaliennne, en dépit des faibles moyens dont dispose notre armée face aux groupes armés.

Je terminerai mes propos, tout d'abord, en exhortant tous les partenaires de la République centrafricaine, ceux désireux de contribuer efficacement au retour de la paix et de la stabilité, en particulier la France, la Russie, les États-Unis, la Chine, l'Angola, le Rwanda, le Maroc, l'ONU et l'Union européenne, entre autres, à poursuivre l'œuvre déjà entreprise pour la consolidation de la paix en promouvant une culture de dialogue et de paix universelle, gage de tout développement.

Je voudrais ici, en prélude au débat public prochain sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité, et conformément aux paragraphes 78 et 79 de la note du

Président publiée sous la cote S/2017/507, soumettre à l'appréciation du Conseil la question des rédacteurs, par application du principe de subsidiarité. Ne serait-il pas plus judicieux, pour une meilleure prise en compte des priorités et réalités africaines, en particulier pour la République centrafricaine, mais aussi, plus globalement, pour la sous-région, que la tâche de rédaction soit dévolue au groupe des trois membres africains du Conseil de sécurité ou, à défaut, qu'ils y soient associés ?

J'espère que cette présentation de la situation de mon pays retiendra l'attention des membres du Conseil pour une meilleure appréciation, et des positions et postures efficaces et empreintes d'équité.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

*La séance est levée à 12 h 10.*